

# DU BON APPROVISIONNEMENT DES CABANES À LIVRES



**Paroles de sagesse pour ceux qui veulent trier les livres et faire vivre nos abris...**



« Ce livre est révolutionnaire, il émane d'un esprit dérangé, il est trop triste ! »

- *La sagesse est d'être fou lorsque les circonstances en valent la peine.* **Cocteau**

« Ce livre est banal, c'est de la littérature de gare »

- *La vraie sagesse de la vie consiste à voir l'extraordinaire dans l'ordinaire.* **Pearl Buck**

« Dans ce livre il y a des gros mots, des injures, de la vulgarité, des images obscènes, de l'érotisme »

- *Il n'y a pas de sagesse sans courtoisie, ni de sainteté sans chaleur humaine.* **Marguerite Yourcenar**

« Que font ces livres de philo à côté de ces comics ? »

- *Les hommes les plus sages suivent leur propre direction.* **Euripide**

« Ces livres sont si « défaits » qu'ils ne donnent pas envie d'être feuilletés »

- *La sagesse est la science de l'ordre. Pour être sage, mets tout à sa place dans le cours de ta vie.* **Pythagore**

Pour résumer : personne ne juge un don

Il faut veiller à ce que les livres trop vieux, trop jaunis ne repoussent pas les lecteurs et les jeter. Les textes érotiques, religieux, politiques sont accueillis dans les cabanes « tout public » et écartés de la cabane du Clos Bayard destinée aux enfants.

En passant, un peu de rangement ne peut nuire ; comme pour sa propre bibliothèque par ordre alphabétique, par couleur, par collection, par taille peu importe...

Que cela donne envie au regard du promeneur de s'y poser.

Paroles de sagesse : une inspiration pour veiller sur les Cabanes à Livres de Saint-Priest en Jarez

La mairie de Saint-Priest en Jarez a conçu des cabanes pour abriter les livres que des Mounards souhaitent donner et partager. A l'instar d'une médiathèque les livres offerts ne doivent pas être « censurés ». Comme l'offre de ces cabanes repose sur le don, forcément cette dernière ne sera pas encyclopédique.

Pas de censure mais, comme pour une médiathèque publique régie par le manifeste de l'Unesco rédigé en 1994 sur les bibliothèques publiques et les lois 72-546 et 90-615 sur la lutte contre le racisme et les discriminations, les Sages veilleront à ce qu'aucun livre incitant à la haine raciale ou religieuse ne soit déposé dans les cabanes.

De même les livres prosélytes émanant de sectes religieuses doivent être écartés. Il faut cependant discerner les livres sectaires des grands textes religieux tels la Bible, le Coran, la Torah, les enseignements de Buddha et de leurs « commentateurs » (Saint Thomas d'Aquin, Delphine Horvilleur, Khalil Merroun, les papes...)